

Dossier de presse



Lutte contre la précarité alimentaire Épicerie sociale et solidaire de Foix

**Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél : 05 61 02 11 41/ 06 72 37 66 86

Mél : pref-communication@ariego.gouv.fr

2, rue de la préfecture

Préfet Claude Erignac

09007 Foix cedex

Dispositif de lutte contre la précarité alimentaire, les épiceries sociales intègrent des enjeux importants : respect du principe de dignité des personnes, développement du pouvoir d'agir, offre alimentaire de qualité. L'épicerie sociale et solidaire de Foix, gérée par le centre d'hébergement et de réinsertion sociale Hérisson Bellor, a été créée en novembre 2020.

Elle permet aux personnes dont le reste à vivre est compris entre 2 et 8 euros par jour, de réaliser des achats à moindre coût et d'avoir accès à des denrées de qualité, et des produits frais.

Dans le cadre de la convention départementale de lutte contre la pauvreté, l'État et le conseil départemental participent au financement de cette structure, que visitent Mme Sylvie Feucher préfète de l'Ariège et Mme Christine Tequi présidente du conseil départemental, le 23 mars 2021.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La crise frappe en premier lieu les personnes les plus précaires : perte de revenus entraînant des difficultés à faire face aux dépenses du quotidien, moindre perspective de retrouver un emploi et une activité pour assumer ces dépenses de tous les jours...

Autant de difficultés du quotidien qui risquent d'entraîner ou de maintenir une partie de nos concitoyens dans la spirale de la précarité.

Le gouvernement a fourni un effort sans précédent pour maintenir l'activité économique et les emplois qui lui sont liés : plan de relance irriguant l'ensemble de l'économie, activité partielle et divers dispositifs d'aides financières (prêts garantis par l'État, fonds de solidarité...) permettant aux entreprises en difficulté d'éviter de réduire les effectifs, plan Jeunes.

Des mesures sont prises afin de prévenir et lutter contre cette bascule dans la pauvreté et la grande pauvreté. Le gouvernement a engagé de nouvelles actions autour de trois grandes priorités :

- Soutenir le pouvoir d'achat des personnes précaires et modestes et en leur apportant un accompagnement au quotidien
- Favoriser la sortie de la pauvreté en développant les solutions d'insertion et d'activité pour les personnes sans emploi
- Assurer des conditions de logement et d'hébergement adaptées et prévenir les impayés de loyers.

Au total, plus de 1,8 Md d'euros ont été mobilisés pour financer les nouvelles mesures de lutte contre la pauvreté, qui viennent s'ajouter au budget de la stratégie pauvreté (plus de 8 Mds d'euros), aux mesures de lutte contre la pauvreté prises pendant la crise (plus de 1,5 Md d'euros) et aux mesures de lutte contre la pauvreté du plan de relance (plus de 6 Mds d'euros).

L'alimentation est un des déterminants majeurs de la santé, mais elle joue également un rôle essentiel sur les questions d'identité, de lien social et familial, de plaisir, de culture, d'appartenance. Elle constitue généralement la première variable d'ajustement du budget quotidien des ménages, et plus de 8 millions de personnes font partie d'un foyer se déclarant en insécurité alimentaire pour des raisons financières.

La lutte contre la précarité alimentaire

La lutte contre la précarité alimentaire fait partie intégrante du dispositif de lutte contre la pauvreté et les exclusions.

L'aide alimentaire contribue à lutter contre la précarité alimentaire grâce à la fourniture de denrées et à la proposition d'un accompagnement aux personnes accueillies. Au-delà du soutien d'urgence, elle permet de renforcer ou rétablir le lien social, voire d'être une porte d'entrée vers des dispositifs d'insertion.

L'aide alimentaire peut prendre de multiples formes, comme la distribution de colis, l'accès à une épicerie sociale et solidaire, la prise de repas dans un restaurant solidaire ou lors d'une distribution de rue, l'abonnement à des paniers de légumes, etc.

Elle est mise en œuvre par un nombre important d'acteurs, parmi lesquels les réseaux associatifs - et les centaines de milliers de bénévoles qui y sont mobilisés - et les centres communaux et intercommunaux d'action sociale qui jouent un rôle essentiel.

D'autres initiatives de solidarité, nombreuses sur le territoire, contribuent également à lutter contre la précarité alimentaire : coopératives solidaires, groupements d'achats, jardins nourriciers, tiers-lieux de rencontre et de partage, aides financières, guides pratiques pour se nourrir avec un petit budget ...

L'État mène en la matière une politique interministérielle, pilotée par le Ministère des solidarités et de la santé, et qui trouve une traduction dans différents programmes nationaux dont ceux relatifs à la santé, à l'alimentation et à la lutte contre la pauvreté.

En Ariège

Plusieurs épiceries sociales ont été créées dans le département de l'Ariège où 23 648 personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire en 2019 : l'épicerie de Herisson Bellor à Pamiers, l'épicerie de la source vie nouvelle à Villeneuve-du-Latou et l'épicerie itinérante Irisse à Pamiers.

L'épicerie sociale et solidaire de Foix, la dernière à avoir vu le jour en novembre 2020, s'adresse aux personnes en situation de précarité, bénéficiaires des minimas sociaux, dont le reste à vivre est compris entre 2 et 8 € par jour.

L'épicerie qui est également un lieu d'accueil, d'écoute, d'insertion et d'échanges, où sont organisés des ateliers collectifs de recherche d'emploi, de cuisine, de marche, etc. permet aux usagers de faire leurs courses à moindre coût. Les produits sont vendus en moyenne entre 15 % et 30 % du prix réel du produit.

En mars 2021, 137 familles orientées par les services sociaux du conseil départemental, le centre communal d'action sociale, ou des associations caritatives ont bénéficié des services de l'épicerie sociale et solidaire de Foix.

L'ouverture de l'épicerie sociale a généré la création de plusieurs emplois :

- un conseiller en économie sociale et familiale chargé de l'accueil et du suivi social des bénéficiaires
- un encadrant technique responsable des salariés en insertion
- un conseiller en insertion pour accompagner les projets professionnels
- 7 emplois en contrat déterminé d'insertion (5,20 ETP) sur des métiers de caissiers, livreurs, et employés de libre-service.

Le projet d'épicerie sociale de Foix a bénéficié d'un financement de l'État de 40 000 € dans le cadre de l'aide au démarrage de son activité, et perçoit pour ses dépenses de fonctionnement, un co-financement de l'État et du conseil départemental d'un montant annuel de 15 000€.

Le conseil départemental prend également en charge, au titre du fonctionnement, les dépenses suivantes :

- Exercice 2019 : 37 178 € pour l'encadrement et la conseillère en évolution professionnelle,
- Exercice 2020 : 47 924 € pour l'encadrement et la conseillère en évolution professionnelle,
- Exercices 2019 et 2020 : 179 727 € pour la coordination-animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire, (dont FSE).

Annexe : le centre d'hébergement et d'insertion sociale Hérisson Bellor

Hérisson Bellor association dont le siège est situé à Mazères est en charge de plusieurs dispositifs en Ariège :

- **Le service intégré d'accueil et d'orientation** avec notamment la plate-forme téléphonique du 115 en service 24/24 qui assure le premier accueil, diagnostique la demande et oriente les personnes sans abri vers des lieux d'hébergement, (financé par la direction départemental de la cohésion sociale et de la protection des territoires)
- **Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale** de Mazères et Pamiers, 82 places (financé par la DDCSPP)
- **Le centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)** de 14 places à Pamiers (financé par la DDCSPP)
- **Un accueil de jour à Pamiers** (financé par la DDCSPP)
- **Lit Halte Soins Santé**, de 4 places financées par l'ARS à Pamiers (financées par l'ARS)
- **Hébergement d'urgence pour les victimes de violence conjugales** 8 places à Foix et Pamiers (financées par la DDCSPP)
- **Mises à l'abri à l'hôtel et au camping dans le cadre du plan hiver** (financées par la DDCSPP)
- **Centre parental** de 13 places qui accueille dans le cadre de la protection de l'enfance, des femmes avec enfants de moins de 3 ans. Le financement de cette structure relève du conseil départemental,
- **2 épiceries solidaires** à Pamiers et Foix ,
- **Une entreprise et un chantier d'insertion** tournés vers l'hôtellerie et la restauration (financés par la DIRECTTE)